



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Allocation de preparation a la retraite

Question écrite n° 38992

Texte de la question

M. Didier Bariani appelle l'attention de M. le ministre delegue aux anciens combattants et victimes de guerre a propos de l'allocation de preparation a la retraite attribuee aux anciens combattants d'Afrique du Nord telle qu'elle a ete definie dans l'arrete du 19 janvier 1995 et de la circulaire du 10 mars 1995. Or, de nombreux anciens combattants se plaignent de n'avoir pas encore beneficie de cette pension un an et demi apres la parution des textes au Journal officiel. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les raisons de ce retard qui inquiete les anciens combattants.

Texte de la réponse

Les perturbations constatees au debut de cette annee dans la regularite de la mise en paiement des allocations differentielles du Fonds de solidarite des anciens combattants d'Afrique du Nord sont dues, dans le departement du Pas-de-Calais, a l'installation d'une nouvelle liaison informatique et a sa mise au point entre la direction interdepartementale des anciens combattants et victimes de guerre a Lille et la paierie generale du Tresor correspondante, chargee de leur mise en paiement. Cette installation n'a perturbe que la regularite des versements dus au titre des mois de janvier et fevrier de l'annee en cours. Ce retard est actuellement resorbe. En tout etat de cause, malgre ces difficultes, au 31 mars 1996, 1 137 attributaires ont percu dans le departement du Pas-de-Calais cet avantage, soit une depense totale de 7 081 297 francs.

Données clés

Auteur : [M. Bariani Didier](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38992

Rubrique : Retraites : generalites

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mai 1996, page 2663

Réponse publiée le : 24 juin 1996, page 3386